



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs
18 Rue de la Sous-Préfecture 59190 HAZEBROUCK

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs

18 Rue de la Sous-Préfecture 59190 HAZEBROUCK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans la note « 5.1.1. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



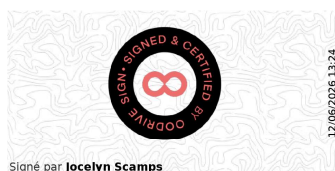
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 12 juin 2026

KPMG SA



Jocelyn SCAMPS

Associé

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)				
Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	70 578,46	70 578,46		
Total (I)	70 578,46	70 578,46		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licence, marques, procédés,	52 995,45	52 995,45		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et				
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 791 518,04	634 447,81	1 157 070,23	1 158 681,48
Constructions	33 129 711,48	20 092 114,13	13 037 597,35	12 922 034,42
Installations technique, matériel et outill. indus.	10 562 001,01	7 828 173,44	2 733 827,57	2 052 998,25
Immobilisations corporelles en cours, avances et a	4 743 331,02		4 743 331,02	2 609 585,77
Biens reçus par legs ou dons destinés à être cédés				
Immobilisations financières:				
Participations				
Créances rattachées à des participations	150,00		150,00	150,00
Autres titres immobilisés	214 612,41		214 612,41	214 755,23
Prêts				
Autres titres immobilisations financières	6 003,63		6 003,63	6 495,12
Total (II)	50 500 323,04	28 607 730,83	21 892 592,21	18 964 700,27
Comptes de liaison				
Total (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	52 791,26		52 791,26	41 390,37
Créances:				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 289 771,77	5 528,56	1 284 243,21	1 879 028,57
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 421 915,44		1 421 915,44	1 286 476,39
Charges constatées d'avance	66 361,81		66 361,81	66 961,53
Valeurs mobilières de placement:	4 293 575,68		4 293 575,68	3 133 183,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	8 583 409,33		8 583 409,33	10 826 305,54
Total (IV)	15 707 825,29	5 528,56	15 702 296,73	17 233 345,54
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Total (V)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Total (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Ac				
Total (VII)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	66 278 726,79	28 683 837,85	37 594 888,94	36 198 045,81

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)				
Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
(1) Détail des comptes de liaison annexé				
(2) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à plus d'un an :				
Engagements reçus			391 944,36	426 128,00

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)				
	Libellé		Net	Net A-1
	FONDS PROPRES *			
	Fonds propres sans droit de reprise:			
	Fonds propres statutaires		1 147,55	1 147,55
	Fonds propres complémentaires		456 686,21	456 686,21
	Fonds propres avec droit de reprise:			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves:			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		1 224 073,00	1 134 073,00
	Autres		11 895 367,19	10 779 539,33
	Reports à nouveau			
	Reports à nouveau hors activités SMS		517 665,87	517 665,87
	Reports à nouveau activités SMS non contrôlée		162 347,76	162 347,76
	Reports à nouveau activités SMS ss gest ctrlé		510 307,45	641 450,05
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification			
	Charges des activités SMS prise en compte différée			
	Excédent ou déficit de l'exercice			
	Résultat hors activités SMS		523 244,90	603 261,07
	Résultat activités SMS non contrôlées			
	Résultat activités SMS ss gest contrôlée		195 214,89	471 424,19
	Situation nette (sous total)			
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		1 129 285,40	1 203 871,15
	Provisions réglementées		219 221,08	218 738,07
	Total (I)		16 834 561,30	16 190 204,25
	Compte de liaison			
	Total (II)			
	FONDS REPORTES ET DEDIES			
	Fonds reportés liés aux legs et donations			
	Fonds dédiés		5 254 525,43	5 755 261,52
	Total (III)		5 254 525,43	5 755 261,52
	PROVISIONS			
	Provisions pour risques		219,50	37 785,80
	Provisions pour charges		2 231 512,33	2 378 052,82
	Total (IV)		2 231 731,83	2 415 838,62
	DETTES			
	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des étb. de crédit		8 066 986,14	6 997 846,98
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Instruments financiers à terme			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		789 436,22	720 890,62
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		3 510 567,86	3 341 678,84
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		128 843,43	97 598,52
	Autres dettes		535 368,45	616 115,27
	Produits constatés d'avance		242 868,28	62 611,19

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)			
	Libellé	Net	Net A-1
	Total (V)	13 274 070,38	11 836 741,42
	Ecarts de conversion Passif (VI)		
	Total (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+III+IV+V+VI)	37 594 888,94	36 198 045,81

(1) Dont comptes 1201 et 1291 res /cont tiers fin	718 459,79	1 074 685,26
(2) Dont concours bancaires et soldes cr banques		
(3) En particulier : caut versées par res. entrée		
(4) Dont à plus d'un an		
(4) Dont à moins d'un an	789 436,22	719 221,67
(5) Dont fonds majeurs protégés et tutelles :		
(1) : Dont résult. ss gest. contrôlée / cpte 1205		
(1) : Dont résult. ss gest. contrôlée / cpte 1295		

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

Libellé	Net	Net A-1
dont résultat des activités SMS ss gest ctrlée		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	24 319,00	24 790,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives activés sms		
Ventes de prestations de service	3 730 568,02	3 792 879,62
dont parrainages		
dont ventes de prestations relatives activités sms	223 360,88	257 919,22
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	21 956 615,54	21 476 436,95
dont contributions financ. des autorités de tarif.	21 254 596,48	20 731 991,86
Vers. des fondateurs ou conso. dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	70 777,41	74 299,35
Dons manuels	13 672,46	18 013,04
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	14 219,57	
Contributions financières		
Reprises sur amort, deprec, prov,	300 889,94	1 443 042,62
Produits des cessions d'immobilisations incorporell	22 669,99	
Utilisations des fonds dédiés	730 970,38	583 266,99
Autres produits	4 493 313,49	4 342 244,59
Total I	31 358 015,80	31 754 973,16
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-11 400,89	22 587,43
Autres achats et charges externes	4 957 809,26	4 837 575,88
Aides financières	503 054,55	412 159,14
Impôts, taxes et versements assimilés	1 325 407,43	1 349 743,86
Salaires	15 701 285,51	15 963 560,56
Cotisations sociales	5 774 561,40	5 805 550,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 931 626,33	1 886 448,29
Dotations aux provisions	116 783,15	310 071,35
Valeurs comptables des immobilisations incorporelle	686,98	
Reports en fonds dédiés	230 234,29	187 788,99
Autres charges	127 553,21	113 238,97
Total II	30 657 601,22	30 888 724,91
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres val mobilières et créances actif immobili		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur prov, deprec et tranferts de charge		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions val mobil. de placement	212 200,25	319 028,01
Total III	212 200,25	319 028,01

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

<i>Libellé</i>		<i>Net</i>	<i>Net A-1</i>
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amort, aux déprec et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		153 605,03	148 065,63
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières			
Charges nettes sur cessions val mobil. de placemnt			
Total IV		153 605,03	148 065,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			125 228,98
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		483,01	32 128,35
Participation des salariés aux résultat (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		40 067,00	55 626,00
Total des produits (I + III + V)		31 570 216,05	32 199 230,15
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		30 851 756,26	31 124 544,89
EXCEDENT OU DEFICIT		718 459,79	1 074 685,26
dont Résultat hors activités SMS		181 777,94	129 443,96
dont Résultat activités SMS non contrôlées		341 466,96	473 817,11
dont Résultat activités SMS ss gest contrôlée		195 214,89	471 424,19
Incorporation du résultat antérieur			
RESULTAT AU BILAN		718 459,79	1 074 685,26
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestation en nature			
Bénévolat			
Total			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			
Incorporation du résultat antérieur			



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Table des matières

1	OBJET SOCIAL	4
2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES	5
3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	6
4	FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.2	Principales méthodes comptables	9
5.3	Actif immobilisé	9
5.3.1	État de l'actif immobilisé	10
5.3.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.3.3	Frais d'établissement	12
5.3.4	Autres titres immobilisés	12
5.3.5	Autres immobilisations financières	12
5.4	Actif circulant	12
5.4.1	Dépréciations	12
5.4.2	Précisions sur d'autres créances	12
5.4.3	Charges constatées d'avance	12
5.5	Fonds propres	12
5.5.1	Tableau de variation des Fonds propres	13
5.5.2	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	14
5.5.3	L'excédent ou déficit de l'exercice	14
5.5.4	Subventions d'investissement	15
5.6	Fonds reportés et dédiés	16
5.7	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
5.8	Dettes	18
5.8.1	Précisions sur d'autres dettes	18
5.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	19
6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
6.1	Résultats par établissement	20
6.1.1	Produits de tiers financeurs	20

6.1.2	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	22
6.1.3	Utilisations des fonds dédiés	22
6.1.4	Autres produits	22
6.2	Charges du compte de résultat	22
6.2.1	Achats de marchandises et variation des stocks	22
6.2.2	Autres Achats et charges externes	22
6.2.3	Aides financières	22
6.2.4	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22
6.2.5	Dotations aux provisions	22
6.2.6	Reports en fonds dédiés	23
6.3	Contributions volontaires en nature du compte de résultat	23
6.4	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	24
6.5	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	24
6.6	Engagements financiers donnés et reçus	26
6.6.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	26
7	INFORMATION SUR L'ABSENCE D'OBLIGATIONS D'ETABLISSEMENT D'UN COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)	27

1 Objet social

L'Association les Papillons Blancs d'Hazebrouck accueille plus de 1000 Personnes sur la Flandre Intérieure. Elle emploie près de 480 salariés. C'est une association de parents qui rassemble près de 363 adhérents.

L'Association pilote et gère 27 établissements, services, réseaux, Plateformes et dispositifs.

Elle assure la vie associative en proposant des rencontres, des conférences-débats, un journal d'information et tous autres événements.

L'Association s'est engagée depuis de nombreuses années à la réflexion du parcours des personnes en évitant au maximum les périodes de rupture.

Pour ce faire, elle a développé un partenariat actif et des réponses associatives.

Cette volonté a porté ses fruits et permet aujourd'hui à l'association d'avoir une réflexion d'ouverture et des avancées sur des projets innovants.

Les demandes et les attentes des Personnes mais aussi des familles changent et l'Association doit s'adapter.

La place de la Personne, son expression, sa capacité à faire des choix, l'innovation, l'accompagnement des familles, le nouveau militantisme, le travail en réseau et l'inclusion dans la société sont des axes importants du projet associatif.

L'association est une association gestionnaire et participe aux missions de services publics et d'intérêt général.

Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'administration composé de parents et amis, d'un bureau, d'une présidence et d'une direction générale.

Pour mener son action, l'Association dispose de parents militants et de professionnels engagés.

L'Association confie aux établissements et services les missions qu'elle anime. L'accompagnement se réalise à travers les valeurs associatives. Le siège est un lieu ressource pour les Personnes, les familles, les collectivités locales, les partenaires.

les valeurs :

Le respect de la Personne, la reconnaissance de la citoyenneté, le droit à l'expression, la lutte contre la discrimination, la bientraitance, l'égalité, la dignité, la solidarité, la fraternité, la laïcité, la discrétion, la confidentialité, fondent les valeurs de l'association.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association a pour mission l'accompagnement de Personnes en situations de Handicap sur l'ensemble du territoire de la Flandre Intérieure. A ce titre elle dispose d'une palette d'établissements allant de la petite enfance, enfance, adolescent et adultes. Elle souhaite également renforcer son rôle de référent autour de 4 thématiques principales :

- La déficience intellectuelle.
- Le polyhandicap.
- Les troubles du spectre autistique
- Les troubles psychiques

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

- **Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice** : Néant
- **Engagés et terminés dans l'exercice** : différents investissements réalisés dans le cadre des Plans Pluriannuels d'Investissements (agencement des bâtiments, matériels et outillages, matériels de transport, renouvellement informatique, divers mobiliers d'hébergement ou de bureau) pour un montant global de 2 724 849.94€

Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : au 31/12/2025, figure dans les immobilisations corporelles en cours un montant de 4 743 331.02€ correspondant à l'affectation par l'association d'une ancienne école, à l'extension des locaux du foyer de vie, à des travaux dans le cadre d'une construction d'une antenne de CAMSP/SESSD sur Merville en remplacement du bâtiment actuel et également dans le cadre des travaux du restaurant la Ballanden achevés en 2025 mais dont l'ensemble des décomptes définitifs n'a pas été fourni au 31/12/2025.

— Autres moyens/dépenses engagées

- **Formation** : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 6 950 heures, soit 191 femmes et 79 hommes formés.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Le Conseil Département Enfance Famille a décidé l'arrêt de la convention Parentalité à la date du 31 mars 2025. L'association a été retenue pour le financement du dispositif CAP Parent sur la base d'un 0.50 etp.

L'année 2025 a également été impactée par l'octroi de la part du Conseil Départemental de crédit pérenne pour le financement complémentaire du Ségur (95 782€).

L'ARS a octroyé un Crédit ponctuel non reconductible de 120 000 € pour l'ESAT dans le cadre de la modernisation de l'outil de production en blanchisserie.

Une extension pour le CAMSP 123 SOLEIL a été accordée par l'ARS pour 6 places en 2025 et 7 places en 2026. Le budget a augmenté de 39 508 € en 2025.

La MAS bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2025 d'une extension de 2 places MAS à DOM pour un montant de 200 000€

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation de manière pérenne. En conséquence, les états financiers 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code de l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 applicable au 1er janvier 2025.

5.1.1 Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022-06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N-1 selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	1 271 174.45 €	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	- €
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	5 883.73 €	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 669.99 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	761.22 €	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	686.98 €
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	119 345.25 €	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	130 085.51 €
Charges constatées d'avance	66 961.53 €	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	66 361.81 €
Frais d'établissement	- €	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	- €
Avances et acomptes sur immobilisations	- €	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	- €

Pour l'année 2025, les comptes de transferts de charges n'ont pas été utilisés, les atténuations ou remboursement au crédit des comptes 649 impactent essentiellement les postes salaires & charges de personnels et les remboursement formation de l'OPCO.

5.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- le provisionnement des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite conformément à l'article 324-1 ;
- la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.
- la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement en application de l'article 312-1 du règlement 2014-03;
- Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.3 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé.

5.3.1 État de l'actif immobilisé

Variation Consolidée des immobilisations - Exercice clos le 31/12/2025					
IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions et Apports	Cessions et Mises hors service	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	70 578,46				70 578,46
Frais de recherche et de développement					
Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	52 995,45				52 995,45
Droit au bail, fonds commercial					
Autre immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immo incorporelles					
Immobilisations incorporelles TOTAL I	123 573,91				123 573,91
Terrains et agencements de terrains	1 791 518,04				1 791 518,04
Constructions	25 963 373,90	1 255 622,13			27 218 996,03
I.G.A.A. sur constructions	5 746 071,43	178 073,07	13 429,05		5 910 715,45
Installations techniques Matériel et outillage	3 864 507,65	565 706,52	58 822,09		4 371 392,08
Autres immobilisations corporelles IGAA divers	1 854 643,28	153 533,27			2 008 176,55
Autres immos corporelles matériel de transport	1 774 650,15	195 921,44	77 936,80		1 892 634,79
Autres immos corporelles Mat bureau et info.	833 724,07	319 119,71	10 517,99		1 142 325,79
Autres immos corporelles Mobilier	1 097 669,97	56 873,80	7 071,97		1 147 471,80
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	2 609 585,77	2 218 716,14	84 970,89		4 743 331,02
Avances et acomptes sur immos corporelles					
Immobilisations corporelles TOTAL II	45 535 744,26	4 943 566,08	252 748,79		50 226 561,55
Participations					
Créances rattachées à des participations	150,00				150,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	214 755,23	171,75	314,57		214 612,41
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 495,12		491,49		6 003,63
Immobilisations financières TOTAL III	221 400,35	171,75	806,06		220 766,04
TOTAL GENERAL (I + II + III) ...	45 880 718,52	4 943 737,83	253 554,85		50 570 901,50
Dont immobilisations subventionnées					
- sur taxe d'apprentissage	199 368,07	45 514,00			244 882,07
- autres	1 791 210,41	9 985,76			1 801 196,17

5.3.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Durée d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel	3 ans
Constructions amortissement par composant	De 10 à 40 ans
Installations, agencements des constructions	10 à 20 ans
Petits outillages	5 ans
Gros outillages	7 ans
Matériel	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Variation Consolidée des amortissements - Exercice clos le 31/12/2025					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant Amort début Exercice	Augment. dotations exercice	Diminut. amort sur immos sorties	Virements de poste à poste	Montant Amort fin Exercice
Frais d'établissement	70 578,46				70 578,46
Frais de recherche et de développement					
Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	52 995,45				52 995,45
Droit au bail, fonds commercial					
Autre immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immo incorporelles					
Immobilisations incorporelles TOTAL I	123 573,91				123 573,91
Terrains et agencements de terrains	526 122,25	1 611,25			527 733,50
Constructions	14 517 492,86	1 074 200,88			15 591 693,74
I.G.A.A. sur constructions	4 269 918,05	243 931,35	13 429,05		4 500 420,35
Installations techniques Matériel et outillage	3 208 926,17	226 225,67	58 135,11		3 377 016,73
Autres immobilisations corporelles IGAA divers	1 393 235,94	81 922,12			1 475 158,06
Autres immos corporelles matériel de transport	1 327 773,18	155 675,72	77 936,80		1 405 512,10
Autres immos corporelles Mat bureau et info.	645 518,77	84 741,91	10 517,99		719 742,69
Autres immos corporelles Mobilier	796 742,81	61 073,06	7 071,97		850 743,90
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immos corporelles					
Immobilisations corporelles TOTAL II	26 685 730,03	1 929 381,96	167 090,92		28 448 021,07
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III) ...	26 809 303,94	1 929 381,96	167 090,92		28 671 594,98
Dont immobilisations subventionnées					
- sur taxe d'apprentissage	191 516,72	6 768,60			198 285,32
- autres	595 190,61	123 316,91			718 507,52

5.3.3 Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux dépenses suivantes

- Frais de loyer, divers autres frais pour 16 739 €
 - Frais de personnel avant ouverture pour 53 839 €
- Ils sont amortis sur 5 ans.

5.3.4 Autres titres immobilisés

Ce poste comprend le montant des parts A et B auprès de la banque Crédits Coopératifs à hauteur de 11 889€, des parts sociales auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 202 699€ et des parts sociales auprès du Crédit Agricole pour 23€.

5.3.5 Autres immobilisations financières

Ce poste regroupe le montant des dépôts et cautionnements relatifs aux locations pour 6 004€.

5.4 Actif circulant

5.4.1 Dépréciations

Le détail et la justification des dépréciations et corrections exceptionnelles de valeurs liées à la législation fiscale et concernant l'actif circulant sont les suivants :

Ce poste comprend les créances pour clients douteux de l'ESAT pour une valeur de 5 528 € dont deux nouvelles créances actées en 2025 pour 2 244 €.

5.4.2 Précisions sur d'autres créances

Les principaux postes des autres créances sont :

- Le solde de la subvention O2R pour 150 276€ nouveau dispositif qui remplace le CEJ JR à partir de décembre 2025, le solde de la subvention ARS ESMS Numérique pour 47 500€, le solde de la subvention CEJ JR de 64 732€ au titre de 2025.
- Le solde de la subvention de l'Entreprise Adaptée SAPHA à recevoir pour 79 369€ au titre de l'aide aux postes.
- Le montant de la PGR remboursé par Flandre Opale Habitat dans le cadre des travaux de l'UPVA Hazebrouck pour 150 727€
- Les produits à recevoir en lien avec le personnel pour 70 491€
- Les incidences de TVA notamment la loi Dalo pour 470 532€
- Le solde des participations inter associations (Udapei, Creai, Unapei, AGAP) pour un montant de 344 981€
- Les produits à recevoir : 43 307€

5.4.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

- Il s'agit d'abonnements, de maintenances diverses représentant 66 362 € / 66 962 € l'exercice précédent

5.5 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.5.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

« Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des PM de DP à but NL applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

Tableau de variation des Fonds Propres

Libellé	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	E = A+B-C
FONDS PROPRES				
Fonds propres/associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 147.55			1 147.55
Fonds propres complémentaires	456 686.21			456 686.21
Fonds propres/associatifs avec droit de reprise				0.00
Fonds statutaires				0.00
Fonds propres complémentaires				0.00
Ecarts de réévaluation				0.00
dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise				0.00
RESERVES				0.00
Réserves statutaires ou contractuelles				0.00
Réserves pour projet de l'entité	1 134 073.00	90 000.00		1 224 073.00
Autres	10 779 539.33	1 228 896.25	113 068.39	11 895 367.19
dont Excédents et réserves affectés à l'investissement	7 673 415.57	1 198 773.26		8 872 188.83
dont Réserves de compensation des déficits	709 370.38		74 185.13	635 185.25
dont Réserves de compensation des charges d'amortissement	2 027 576.25	30 122.99	38 883.26	2 018 815.98
dont Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	369 177.13			369 177.13
REPORT A NOUVEAU				
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales	517 665.87			517 665.87
Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées	162 347.76			162 347.76
Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)/ Résultat sous contrôle de tiers financeur	641 450.05	510 307.45	641 450.05	510 307.45
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				0.00
Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée				0.00
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE				0.00
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales	603 261.07	523 244.90	603 261.07	523 244.90
Résultat des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées				0.00
Résultat des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée	471 424.19	195 214.89	471 424.19	195 214.89
Fonds propres consommables				0.00
Subventions d'investissement/subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 203 871.15	55 499.76	130 085.51	1 129 285.40
Provisions réglementées	218 738.07	483.01	0.00	219 221.08
dont Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	12 243.33			12 243.33
dont Autres provisions réglementées	206 494.74	483.01		206 977.75
Total	16 190 204.25	2 603 646.26	1 959 289.21	16 834 561.30

5.5.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

DETAIL DES RESULTATS ET REPORTS A NOUVEAU

Association : HAZEBROUCK
Etablissement : ASSOCIATION

	SOLDE AU 31/12/2023	SOLDE AU 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2025
Résultats propres N-1 et antérieurs	680 013.63	680 013.63	680 013.63
TOTAL RAN GESTION PROPRE	680 013.63	680 013.63	680 013.63
Résultat N-1	592 527.16	641 450.05	510 307.45
TOTAL RAN GESTION CONTROLEE	592 527.16	641 450.05	510 307.45
Résultat propre N	655 257.98	603 261.07	523 244.90
RESULTAT GESTION PROPRE	655 257.98	603 261.07	523 244.90
Résultat comptable N	628 453.46	471 424.19	195 214.89
Reprise résultat N-1			
RESULTAT GESTION CONTROLEE	628 453.46	471 424.19	195 214.89
Charges refusées à imputer sur fonds propres (RAN gestion propre)			
Charges refusées ou acceptées			
RESULTAT ADMINISTRATIF	628 453.46	471 424.19	
<u>Affectation :</u>			
- Réserve d'investissement	715 635.18		
- Résultat en attente décision ARS		167 969.44	
- Résultat en attente décision Conseil Dep		342 338.01	
- Réserve de compensation des amortissements	-12 996.59	-38 883.26	
- Réserve de compensation de déficit	-74 185.13		

5.5.3 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat de l'exercice se compose de :

- 523 244.90 €, résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 195 214.89 €, résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultat sous CPOM »

5.5.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

- le poste subventions d'investissement (diminution),
 - le poste report à nouveau (augmentation),
- effet correspondant à la méthode retenue par notre entité ci-dessus décrite

5.6 Fonds reportés et dédiés

CONSOLIDE		SUIVI DES FONDS DEDIES				ANNEE 2025
COMPTE	CATÉGORIES	Montant Initial au 31/12/2024	AUGMENTATIONS 2025	REALISATIONS 2025	VIREMENT DE POSTE A POSTE	SOLDES à engager au 31/12/2025
192100	FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 250 796.35		38 907.75	-223 429.63	988 458.97
192102	FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT FAITESAT		120 000.00			120 000.00
192120	FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT REALISE	3 560 360.07		340 983.16	223 429.63	3 442 806.54
192218	FONDS DEDIES STAGIAIRES ET APPRENTIS	101 250.12		28 198.00		73 052.12
192219	FONDS DEDIES FORMATION	17 516.08				17 516.08
194010	FONDS DEDIES ACCOMPAG SPECIFIQUE	186 319.56	36 330.39	126 871.77		95 778.18
194030	FONDS DEDIES DIRRECTE ETUDE DEVELOP	15 000.00				15 000.00
194040	FONDS DEDIES ACCOMPAGNEMENT PFR ARS	74 037.46	62 000.00	72 361.28		63 676.18
194050	FONDS DEDIES CAMSP ACTIONS A REALISER	337 500.00				337 500.00
194130	FONDS DEDIES LA FORCADE 1 ARS	15 214.28				15 214.28
194140	FONDS DEDIES QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	24 600.00		18 000.00		6 600.00
194220	FONDS DEDIES EVALUATION INTERNE EXTERNE	24 727.50				24 727.50
194250	FONDS DEDIES CAP HANDEO	28 000.00				28 000.00
194270	FONDS DEDIES CAF	7 454.00		7 454.00		0.00
194280	FONDS DEDIES ARS DASMO DUNKERQUE	86 201.55		86 201.55		0.00
194290	FONDS DEDIES CNR COMMUNAUTE 360 PAS DE CALAIS		8 453.90			8 453.90
195000	FONDS DEDIES DONS MANUELS		3 450.00			3 450.00
195090	FONDS DEDIES CONTRIB FINANCIERE AUTRES ORG	4 134.30				4 134.30
195240	FONDS DEDIES DON UNAPEI MATERIEL PAL	2 947.84		2 947.84		0.00
195241	FONDS DEDIES DON UNAPEI MATERIEL SABLIER	1 220.00				1 220.00
195243	FONDS DEDIES WE CAN SPORT	16 359.61		9 045.03		7 314.58
195244	FONDS DEDIES ORANGE LE REFLEXE SOLIDAIRE	1 622.80				1 622.80
	FONDS DEDIES /AUTRES RESSOURCES	5 755 261.52	230 234.29	730 970.38	0.00	5 254 525.43

5.7 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite, les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,
 - Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;
- Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :
- Age de départ à la retraite présumé **64** ans
 - aux taux d'actualisation : turnover, et des différentes grilles ou tables de probabilités

- taux d'augmentation annuel des salaires avec la référence du salaire de novembre de l'année en cours

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Des statistiques propres,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Variation Consolidée des réserves et provisions - Exercice clos le 31/12/2025

Nature	Montant début exercice	Augment. Dotations de l'exercice	Diminutions reprises utilisées	Diminutions reprises non utilisées	Montant fin exercice
RESERVES					
Réserve d'investissement	7 673 415,57	1 198 773,26			8 872 188,83
Réserve de compensation	709 370,38		74 185,13		635 185,25
Réserve de trésorerie	369 177,13				369 177,13
Autres réserves	2 027 576,25	30 122,99	38 883,26		2 018 815,98
TOTAL RESERVES	10 779 539,33	1 228 896,25	113 068,39		11 895 367,19
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Réserve de trésorerie	12 243,33				12 243,33
Réserve des plus values nettes d'actif	206 494,74	483,01			206 977,75
Autres provisions réglementées					
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES (1)	218 738,07	483,01			219 221,08
PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour litiges	37 566,30		37 566,30		
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour risques d'emploi					
Provisions pour rémunération des T.H.					
Autres provisions pour risques	219,50				219,50
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES (2)	37 785,80		37 566,30		219,50
PROVISIONS POUR CHARGES					
Provisions pour pensions et oblig. similaires	1 793 606,12	68 300,14	137 260,27		1 724 645,99
Provisions pour grosses réparations	584 446,70	48 000,00	126 063,37		506 383,33
Autre provisions pour charges					
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES (3)	2 378 052,82	116 300,14	263 323,64		2 231 029,32
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles	106 714,31				106 714,31
Sur immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes redevables et usagers					
Sur comptes clients	3 284,19	2 244,37			5 528,56
Sur comptes financiers					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION (4)	109 998,50	2 244,37			112 242,87
TOTAL PROVISIONS (1+2+3+4)	2 744 575,19	119 027,52	300 889,94		2 562 712,77
Dont - d'exploitation		119 027,52	300 889,94		
Dotations - financières					
Et reprises - exceptionnelles					

5.8 **Dettes**

5.8.1 *Précisions sur d'autres dettes*

5.8.1.1 **Produits constatés d'avance**

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi

- Participations camps ski IME 2026 : 650 €
- Produits subvention ARS ESMS Numérique : 28 795 €
- Produits subvention DREETS pour l'EA SAPHA (action de formation) : 8 113 €
- Produits subvention O2R service insertion professionnelle : 146 785 €
- Produits subvention DAN-ANS FARAH Sport : 10 000 €
- Produits subvention SAAP solde 2025 / UD : 48 525 €

5.9

État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Etat Consolidé des Echéances, Créances et Dettes - Exercice clos le 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 003,63		6 003,63	
Créances de l'actif circulant				
Redevables et comptes rattachés	1 289 771,77	1 289 771,77		
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 421 915,44	1 421 915,44		
Charges constatées d'avance	66 361,81	66 361,81		
TOTAL CREANCES	2 784 052,65	2 778 049,02	6 003,63	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes 2 ans max à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 2 ans	8 066 986,14	810 229,83	2 588 703,96	4 668 052,35
Emprunts et dettes financières divers				
Redevables créditeurs				
Fournisseurs et comptes rattachés	789 436,22	789 436,22		
Dettes fiscales et sociales	3 510 567,86	3 510 567,86		
Dettes sur immob et comptes rattachés	128 843,43	128 843,43		
Autres dettes	535 368,45	535 368,45		
Produits constatés d'avance	242 868,28	242 868,28		
TOTAL DETTES	13 274 070,38	6 017 314,07	2 588 703,96	4 668 052,35
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 895 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	825 788,09			

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Résultats par établissement

Etat de résultat consolidé

au : 31/12/2025

Code	Etablissement	Charges	Produits	Résultat
01	ASSOCIATION	338 027,81	519 805,75	181 777,94
02	SIEGE	1 316 932,51	1 278 049,25	-38 883,26
03	CAT ACTIVITE SOCIALE	4 019 311,70	4 044 245,41	24 933,71
04	ATELIERS DU PONT DES MEUNIER	4 994 020,73	5 206 545,70	212 524,97
05	ENTREPRISE ADAPTEE S.A.P.H.A.	2 613 884,30	2 742 826,29	128 941,99
06	I.M.E. LES LURONS	3 328 091,04	3 329 749,22	1 658,18
07	SESSD GRAIN DE SEL	1 584 272,88	1 618 130,13	33 857,25
08	FOYER HEBERGEMENT ST EXUPERY	1 838 119,54	1 713 267,32	-124 852,22
09	FOYER DE VIE LES SYMPHORINES	1 830 212,32	1 925 820,64	95 608,32
10	ACCUEIL DE JOUR CAESTRE	87 210,32	133 286,60	46 076,28
11	ACCUEIL DE JOUR HAZEBROUCK	627 899,23	630 756,07	2 856,84
12	S.A.V.S	325 999,30	312 010,84	-13 988,46
13	FOYER LOGEMENT LES 3 MOULINS	394 320,11	394 667,53	347,42
14	CAMSP 123 SOLEIL	1 983 662,05	1 989 308,76	5 646,71
15	SAVS RENFORCE	193 685,27	195 140,24	1 454,97
16	FORMATION ASSOCIATIVE			
17	UNITE PERSONNES VEILL. CAESTRE	329 375,33	372 936,02	43 560,69
18	UNITES PERSONNES VIEIL HAZEBRO	902 065,98	783 292,99	-118 772,99
19	ACCUEIL TEMPORAIRE	554 353,15	582 339,62	27 986,47
21	FOYER DE PROJETS DE VIE	2 641 176,32	2 723 615,07	82 438,75
22	SAMSAH TED RELAIS	420 623,70	421 621,92	998,22
23	DASMO	1 013 671,16	1 040 772,79	27 101,63
24	PRAA	132 069,17	150 106,18	18 037,01
25	INSERTION - SISEP	574 661,13	574 661,13	
26	FARAH PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT REPIT	312 827,07	319 835,18	7 008,11
27	MAS	418 450,19	490 591,45	72 141,26
	Totaux ...	32 774 922,31	33 493 382,10	718 459,79

6.1.1 Produits de tiers financeurs

6.1.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

6.1.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
 - les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.
- Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

6.1.1.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de versement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

6.1.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Région	Etat	ARS	Département	Caisse de Retraite	Autres
Concours publics			12 124 569€	8 528 148€		
Subvention d'exploitation	59 271€	375 744€	33 130€	88 051€	11 796€	3 941€
Quotes parts de Subvention d'investissement						130 086€

6.1.1.2 Ressources liées à la générosité du public

Ce poste comprend essentiellement :

La collecte pour 11 825€

L'opération brioches pour 52 259€

La caisse de solidarité pour 6 693 €

6.1.1.2.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte soit 13 672 €

6.1.1.2.2 Legs, donations et assurance-vie

Deux legs ont été reçus en 2025 pour un montant de 14 219.57 €.

6.1.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

Reprises sur dépréciation d'autres actifs hors legs ou donations destinés à être cédés : 300 890€

6.1.3 Utilisations des fonds dédiés

Utilisation de fonds reportés :

- Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 730 970€

6.1.4 Autres produits

Dans ce poste figure :

L'aide aux postes des Travailleurs d'ESAT et de l'Entreprise Adaptée SAPHA : 4 067 796 €

Le versement de la CAF pour l'APL des personnes en hébergement : 206 691 €

Indemnités de remboursement d'assurance : 121 566 €

Des autres produits de gestion courante : 97 260 €

6.2 Charges du compte de résultat

6.2.1 Achats de marchandises et variation des stocks : -11 401 €

6.2.2 Autres Achats et charges externes : 4 957 809 €

6.2.3 Aides financières

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts

- Il s'agit de la participation du DASMO de l'Association de Roubaix Tourcoing pour 89 470 € ainsi que pour le DASMO de l'Association de Dunkerque pour 413 585 € soit au global 503 055 €.

6.2.4 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Le montant des dotations d'amortissements s'élève à 1 929 382 €. Il a été constitué une provision de 2 244 € au titre de deux créances client de l'ESAT.

6.2.5 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges. Les dotations aux provisions regroupent une provision pour retraite de 1 724 646€, et une

provision pour grosse réparation de 506 383€. Ces comptes ont été mouvementés par une augmentation de 116 783€ et une reprise de 300 890€.

6.2.6 *Reports en fonds dédiés*

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

Au 31/12/2025, il a été affecté en report de fonds dédiés :

- Une subvention ARS
 - o pour l'investissement dans le cadre du FAESAT : 120 000 €
 - o pour le solde du CNR Communauté 360 transport d'un jeune à l'IME : 8 454€
- Une subvention pour le fonctionnement du Département pour les aidants de 62 000€
- Le solde d'une subvention pour les Accompagnements spécifiques sur l'insertion Pro de 36 330€.
- Don manuel CONHEXA via projet IMPRO : 3 450€

6.3 *Contributions volontaires en nature du compte de résultat*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- En effet, la nature et l'importance des contributions volontaires en nature correspondantes au nombre de bénévoles qui nous apportent un soutien en équivalent temps plein est de 2.97 en dehors des membres du Conseil d'Administration soit : une valorisation de 4 682 h à 11.88 € smic (55 622 €) non significatives au regard du budget global de l'Association.

6.3.1.1 Mises à disposition gratuite de biens ou locaux

L'association met à disposition deux bureaux au n°18 rue de la Sous-Préfecture pour des partenaires : le PCPE de l'ANAJI et l'EDAP.

6.4 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.4.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires payés en 2025 correspondent à 20 589 € TTC au titre de 2024, Et d'un acompte de 7 200€ au titre de 2025. Il a été provisionné le solde des honoraires 2025 à hauteur de 24 851€ TTC. En 2025, des honoraires supplémentaires de 960€ ont été versés dans le cadre du bilan ESMS Numérique pour l'ARS.

6.5 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 175 386 € en 2025.

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	44
Agents de maîtrise et Techniciens	145
Employés	154
Ouvriers	99
Médecins	6
Apprentis et contrats aidés	32
TOTAL	480

Association

I.2-ETP CDI - CDD Année 2025

Etablissement	2023						2024						2025					
	C D I			C D D			C D I			C D D			C D I			C D D		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
01 ASSOCIATION LES PAPILLONS B		2.40	2.40	0.70	0.50	1.20		3.70	3.70	1.00		1.00		2.60	2.60			
02 SIEGE	5.57	14.00	19.57				5.57	15.00	20.57	3.00		3.00	6.50	15.00	21.50	3.00		3.00
03 ESAT DU PONT DES MEUNIERS	23.50	24.73	48.23	1.00	3.00	4.00	23.50	24.40	47.90	3.00	3.50	6.50	23.50	24.90	48.40	2.00	1.00	3.00
05 SAPHAATELIER PROTEGE	48.97	10.84	59.81	4.97	1.00	5.97	50.90	11.83	62.73	2.00		2.00	53.57	12.43	66.00			
06 IME DES LURONS	8.07	31.78	39.85	4.00	3.00	7.00	7.97	31.13	39.10	2.00	10.00	12.00	5.97	32.73	38.70	2.57	8.00	10.57
07 SESSD GRAIN DE SEL	1.00	15.20	16.20		3.25	3.25	1.00	15.95	16.95	0.25	0.60	0.85	1.00	15.95	16.95		2.00	2.00
08 FOYER HEBERGEMENT ST EXUP	6.20	14.50	20.70		3.00	3.00	5.40	15.50	20.90	0.80	2.00	2.80	5.40	15.80	21.20		2.00	2.00
09 FOYER DE VIE LES SYMPHORIN	9.90	15.45	25.35	1.00	2.18	3.18	9.40	15.95	25.35		5.00	5.00	9.40	14.95	24.35		4.00	4.00
11 ACCUEIL DE JOUR HAZEBROUCK	1.00	6.60	7.60	0.57	3.00	3.57	2.00	6.80	8.80		2.00	2.00	3.00	7.30	10.30		2.00	2.00
12 SERVICE EN MILIEU OUVERT	2.00	3.00	5.00				2.00	3.00	5.00				2.00	2.00	4.00			
13 FOYER LOGEMENT LES 3 MOULI	1.85	3.89	5.74		1.00	1.00	1.95	4.04	5.99				1.95	4.04	5.99		1.00	1.00
14 C A M S P	0.50	20.15	20.65	0.50	0.73	1.23	1.00	18.60	19.60		3.09	3.09	1.75	19.40	21.15		2.80	2.80
15 SAVS RENFORCE	1.00	1.00	2.00				1.00	1.00	2.00		1.00	1.00	1.00	1.00	2.00		1.00	1.00
17 UN PERS VIEIL CAESTRE	1.00	4.65	5.65		1.00	1.00	1.00	4.65	5.65		1.00	1.00	1.00	5.00	6.00		3.00	3.00
18 UNITE PERS VIEIL HAZEBROUC	2.00	6.00	8.00	1.60	2.60	4.20	2.00	6.00	8.00	1.60	3.60	5.20	3.00	5.00	8.00		3.00	3.00
19 ACCUEIL TEMPORAIRE	1.50	4.85	6.35		1.00	1.00	1.50	4.85	6.35		1.00	1.00	1.00	8.00	9.00		2.95	2.95
21 FOYER DE PROJETS DE VIE	13.20	25.90	39.10	3.00	6.22	9.22	11.70	27.90	39.60	3.75	5.98	9.73	10.00	35.75	45.75	3.00	4.51	7.51
22 SAMSAH TED RELAIS		3.20	3.20		0.60	0.60		6.00	6.00		0.50	0.50		7.00	7.00			
23 DASMO		3.40	3.40	1.00	2.00	3.00		5.45	5.45					5.85	5.85			
24 PRAA		1.00	1.00		0.60	0.60		1.70	1.70					1.70	1.70			
25 INSERTION	1.00	7.57	8.57		2.20	2.20	1.00	7.20	8.20		1.00	1.00	1.00	7.20	8.20	1.00	1.00	2.00
26 FARAH PLATEFORME D'ACCOMP	0.80	2.20	3.00				1.00	2.10	3.10				1.00	1.90	2.90			
TOTAL Association	129.06	222.32	351.38	18.34	36.89	55.23	129.89	232.75	362.64	17.40	40.27	57.67	132.04	245.50	377.54	11.57	38.26	49.83

Association

I.1-Effectifs CDI - CDD Année 2025

Etablissement	2023						2024						2025					
	C D I			C D D			C D I			C D D			C D I			C D D		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
01 ASSOCIATION LES PAPILLONS B		3	3	1	1	2		5	5	1		1		4	4			
02 SIEGE	6	14	20				6	15	21	3		3	7	15	22	3		3
03 ESAT DU PONT DES MEUNIERS	24	28	52	1	3	4	24	27	51	3	4	7	24	27	51	2	1	3
05 SAPHAATELIER PROTEGE	50	12	62	5	1	6	52	12	64	2		2	55	13	68			
06 IME DES LURONS	9	39	48	4	3	7	9	38	47	2	10	12	7	40	47	3	8	11
07 SESSD GRAIN DE SEL	1	18	19		4	4	1	20	21	1	1	2	1	20	21		2	2
08 FOYER HEBERGEMENT ST EXUP	7	16	23		3	3	6	18	24	1	2	3	6	18	24		2	2
09 FOYER DE VIE LES SYMPHORIN	11	18	29	1	3	4	10	18	28		5	5	10	17	27		4	4
11 ACCUEIL DE JOUR HAZEBROUCK	1	7	8	1	3	4	2	7	9		2	2	3	8	11		2	2
12 SERVICE EN MILIEU OUVERT	2	4	6				2	4	6				2	3	5			
13 FOYER LOGEMENT LES 3 MOULI	2	5	7		1	1	2	5	7				2	5	7		1	1
14 C A M S P	1	31	32	1	2	3	2	29	31		4	4	3	29	32		5	5
15 SAVS RENFORCE	1	1	2				1	1	2		1	1	1	1	2		1	1
17 UN PERS VIEIL CAESTRE	1	5	6		1	1	1	5	6		1	1	1	5	6		3	3
18 UNITE PERS VIEIL HAZEBROUC	2	6	8	2	3	5	2	6	8	2	4	6	3	5	8		3	3
19 ACCUEIL TEMPORAIRE	2	8	10		1	1	2	8	10		1	1	1	11	12		3	3
21 FOYER DE PROJETS DE VIE	15	27	42	3	7	10	14	29	43	4	7	11	12	38	50	3	5	8
22 SAMSAH TED RELAIS		4	4		1	1		7	7		1	1		7	7			
23 DASMO		4	4	1	2	3		7	7					8	8			
24 PRAA		1	1		1	1		2	2					2	2			
25 INSERTION	1	8	9		3	3	1	8	9		1	1	1	8	9	1	1	2
26 FARAH PLATEFORME D'ACCOMP	1	4	5				1	3	4				1	3	4			
TOTAL Association	137	263	400	20	43	63	138	274	412	19	44	63	140	287	427	12	41	53

Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.6 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties bancaires		391 944 €
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

6.6.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité provisionne ses engagements, dont les principales caractéristiques en particulier celles de leur estimation à la date de clôture ont été précisées dans la partie « provisions ».

7 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public percevant des dons pour un montant supérieur à 153K€.